



E-MAIL : mairie@flavy-le-martel.fr

Site de la Mairie : www.flavy-le-martel.fr

Procès-Verbal de la réunion **du Conseil Municipal du lundi 07 juillet 2025 à 19 heures 00**

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Membres Présents : JULIEN Patrick, ABRAHAM Hervé, DUBOIS Christine, LEFEVRE Régis, GRAS Delphine, BAS Jean-Pierre, TRICOTEAUX Denis, HOUDARD Céline, LABOURO-RAUH Armelle, DECLERCK Michel, ROBINET Jean-Marie, VAN ISACKER Éric, LOBBE Joël, GREHAN Stéphanie.

Absents : OUDELET Laëtitia, VIOT Séverine, LEMARCHAND Caroline, FAUQUEMBERGUE Jean-François, BOURGIS Sylvie.

Représentés : LEMARCHAND Caroline donne pouvoir à BAS Jean-Pierre, FAUQUEMBERGUE Jean-François donne pouvoir à LEFEVRE Régis.

Après avoir constaté que le quorum été atteint, Monsieur JULIEN Patrick ouvre la séance.

Monsieur BAS Jean-Pierre a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion de Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 03 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

202528 – Modification de l'article 4 de l'acte constitutif de la régie de recettes « Recettes diverses ».
--

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à modifier l'article 4 de l'acte constitutif de la régie de recettes « Recettes diverses ». En effet un nouveau moyen de paiement (Payfip – Service de paiement en ligne de la DGFIP) facilitera les règlements des repas de cantine ainsi que les inscriptions à la garderie à compter de l'année scolaire 2025/2026.

16 voix pour

202529 – Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – Intégration de catégories – Annule et remplace la délibération N° 202512
--

Par délibération n° 2025-12 du 12 mars dernier, le conseil municipal a modifié le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

La collectivité a utilisé le système de cotation des postes qui a été répartis dans un tableau annexé à la délibération. Ce tableau récapitulatif comporte pour chaque poste de la commune, le cadre d'emplois, le nombre de points requis par indicateur et le total.

Une remarque a été formulée par la Préfecture portant sur l'absence de représentation du groupe B2 dans ce document. Par conséquent, le conseil municipal annule et remplace la délibération n° 202512 et rectifie le tableau joint en annexe.

16 voix pour

202530 – Autorisation au Maire à signer l'acte de vente de la parcelle N° A 1692 pour partie

Par délibération en date du 28 février 2019, le conseil municipal a fixé à 25 € le prix du M2 de la parcelle n° A 1692 pour une superficie de 2234 M2. Cette parcelle a été divisée en 3 lots pour terrain à bâtir.

En date du 03.06.2025, une offre d'achat a été déposée par le représentant de l'agence ORPI de Tergnier pour le lot n° 1 d'une contenance de 4 a 96 ca de la parcelle A 1692 située rue Churchill. Le montant proposé est de 12 400 €.

L'assemblée décide à l'unanimité d'adopter une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer :

- l'acte de vente du lot n° 1 à intervenir auprès du ministère de Maître LEMOINE Christophe 1 place du Général de Gaulle 02640 SAINT-SIMON, ainsi que tout document relatif à cette affaire,
- tout acte ou tout document relatif à la vente future des lots n° 2 et 3.

16 voix pour

Informations diverses

Monsieur le Maire fait part des difficultés rencontrées dans le cadre du remplacement de plusieurs agents.

Questions d'initiatives

Monsieur LEFEVRE Régis : fait état du bilan positif de l'assemblée générale de l'association du Sporting Club de FLAVY-LE-MARTEL réunie le vendredi 04 juillet dernier.

Madame GRAS Delphine : soulève la question du choix des illuminations à acquérir sur la place du Général de Gaulle. Après discussion, il est décidé d'opter pour trois décors différents plutôt que trois illuminations identiques.

Monsieur VAN ISACKER : souhaite savoir si le nettoyage des caniveaux est à la charge de la commune ou à la charge des administrés. Après vérification, Monsieur ABRAHAM Hervé, 1^{er} adjoint confirme que, conformément à l'arrêté du 01 juillet 2024, cet entretien incombe aux propriétaires ou locataires de Flavy.

Monsieur BAS Jean-Pierre : annonce que la borne de recharge électrique est désormais opérationnelle. Par ailleurs, le projet d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective sur les bâtiments communaux a été lancé. À ce jour, les quatre entreprises suivantes ont déjà été contactées pour étudier les solutions envisageables :

DLPMB (Sains-Richaumont)
ROHANT SOLAIRE (Saint-Quentin)
SAS COLOMBE Sébastien (Athies-sous-Laon)
ACM Solaire (Laon)

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h30.

Monsieur BAS Jean-Pierre
Secrétaire de séance

Monsieur JULIEN Patrick,
Maire